



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 15 février 2019	Nombre de délégués :	
N° 2019-003	En exercice :	27
Convocation du : 11 février 2019	Présents ou représentés :	22
Affichage du : 16 février 2019	Absents :	1

Objet de la délibération : Cotisation 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle Coluche, à l'Espace de Vie et d'Animation de Blanzy, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzy.

Étaient Présents, représentant les Communautés de Communes :

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD	X			
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB			X	M DESCHAMPS
	M Marcel MARTIN			X	
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO	X			
	M Joachim LOPES	X			
	M Joël DUBAND	X			
	M Bernard VILETTE	X			
	M Gilles TOUILLON	X			
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE			X	M BOGUET
	Mme Sylvie LECOEUR	X			
	M Jean Marc HIPPOLYTE			X	M PUZENAT
M Marc REPY	X				
M Alain BALLOT			X	M CHECKO	
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA	X			
	M Bruno PICHARD		X		
	M Gilles PERRETTE	X			
	Mme Martine DESPLANS			X	P° à M PERRETTE
	M Yves BAYON			X	
	M Pascal MOREAU			X	M GAUTHIER
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET	X			
M Claude DUCROUX			X		

Secrétaire de séance : M Christophe DESCHAMPS

.../...

Après débat d'orientation budgétaire, il est proposé au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince d'adopter le montant de la cotisation des intercommunalités du Syndicat pour l'année 2019, arrêté à la somme de 106 577,87€.

Le détail de la cotisation qui sera demandée figure dans le tableau ci-dessous :

	Cotisation 2018 (€)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	73 508.09
Communauté de Communes du Grand Charolais	33 069.78
TOTAL	106 577.87

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le montant de la cotisation de ses membres pour l'année 2019, arrêté à la somme de 106 577,87€.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : **21 février 2019**
Publication le : **21 février 2019**
A Montceau-les-Mines le : **21 février 2019**
Le Président

